

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2022

---

**LUTTER CONTRE LES ABUS ET LES FRAUDES AU COMPTE PERSONNEL DE  
FORMATION - (N° 278)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« ne peut excéder »

les mots :

« forfaitaire est de » .

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Chaque jour, comme des millions de Français, nous recevons des appels téléphoniques de plateformes nous promettant d'utiliser à bon escient nos crédits CPF. Lorsqu'il ne s'agit pas d'appels, ce sont des SMS. L'objectif de cet amendement est donc d'être extrêmement dissuasif afin que ces appels cessent le plus rapidement possible.